Trente-quatrième Année. — N° 178 UN NUMERO : 15 CENTIMES. JEUDI 27 JUIN 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX LE 26 JUIN 1889

LA SÉANCE DE MARDI

M. Laguerre a déposé, mardi, au début de la séance de la Chambre, une demande d'interpellation sur la violation de l'immunité parlementaire dont le gouvernement s'est rendu coupable l'autre jour à Angoulême par l'entremise de ses fonctionnaires.

On sait que cette affaire s'est terminée par un échec réel pour le Cabinet.

M. Tirard, qui se déclarait prêt à accepter le débat, demandait le renvoi à vendredi, estimant qu'il faut terminer au plus vite le vote du budget. Disons de suite que la Chambre, par 302 voix, contre 231 a fixé la discussion de l'interpellation après la discussion du budget et de la loi sur l'armée.

Mais entre l'apparition de M. Laguerre à la tribune et la décision du Parlement, il s'est produit un incident des plus vifs. Un membre de la droite, M. Lejeune, trop bien nommé dans l'espèce — en réponse à une observation du farouche Madier de Montjau, se serait écrié : « Il n'y a pas » que des *canailles* parmi les républicains ».

On n'entendit pas très nettement la phrase, mais le mot injurieux ne fut que trop clairement perçu.

Aussitôt, violent tumulte. Toute la salle est debout ; l'hémicycle est envahi. MM. Arène et Etienne, qui se précipitent vers le banc de l'interrupteur, sont arrêtés par leurs collègues. M. Lejeune, interpellé, hué, menacé, parvient enfin à la tribune et s'excuse d'avoir employé une expression aussi peu parlementaire que possible, en s'efforçant d'expliquer sa pensée, d'un caractère tout impersonnel.

La majorité, qui s'était naguère montrée moins sévère pour un de ses membres, M. Margue, qu'un mot... malheureux a rendu à jamais célèbre, prononce contre M. Lejeune la censure avec exclusion temporaire pendant trois séances.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les secrétaires de la Chambre avaient entendu : « Les républicains honnêtes sont » de cet avis, il n'y a que les canailles à » être d'un avis contraire. »

C'était toujours... vif, mais dans un autre sens que celui qui a été compris.

Quoi qu'il en soit, de pareils incidents sont déplorables.

Faut-il croire que les traditions courtoises de l'ancien parlementarisme sont disparues pour jamais ?

LES GRANDS MAGASINS

La commission relative aux contributions des patentes imposées aux grands magasins réunissant plusieurs commerces et industries vient d'entendre les délégués de la Ligue syndicale pour la défense des intérêts du travail, de l'industrie et du commerce.

Les délégués étaient MM. Christophe, président, Ratel, Fayet, Hugonnet et Picard. Ils ont développé devant la Commission le projet de revision de la loi sur les patentes de 1880, qu'ils ont élaboré au nom de la Ligue, qui compte actuellement 10,000 membres.

Ce projet tend à introduire des modifications dans le droit fixe et le droit proportionnel et une augmentation progressive dans l'impôt sur les employés ainsi que sur les voitures commerciales.

Sans se prononcer sur le fond de ce projet dont nous n'avons pas le texte, il est permis d'ores et déjà de le trouver à côté de la vraie solution.

Les grands magasins tel que le « Louvre » et le « Bon Marché » dont le chiffre d'affaires atteint annuellement une moyenne de 150 à 200 millions sont parfaitement en mesure de subir la plus âpre fiscalité.

Que leur importent quelques centaines de mille francs, voire un million et plus de patentes en face de leurs colossales opérations ?

C'est l'histoire du maître joueur qui rend autant de points qu'on veut lui en demander parce qu'il a la certitude absolue de gagner à toutes les parties.

* * *

La vraie question n'est pas d'établir un drainage des grands magasins.

Il s'agit avant tout de limiter d'une manière absolue leur commerce à une spécialité comprenant bien entendu un certain nombre de branches similaires et de rendre ainsi au négoce de moyenne importance et aux petits magasins les éléments de vitalité propre, qui lui sont enlevés par le *bazardisme* du Louvre, du Bon Marché et d'autres établissements.

Tel a été le système adopté en Autriche, il y a quelques années.

Mais ce régime ne s'est constitué d'une part qu'à l'aide d'une organisation corporative du commerce de toute catégorie; de l'autre, que grâce à une législation réglementant dans la mesure du possible les conditions dans lesquels doit fonctionner chaque genre de négoce, d'après l'accord de toutes les parties intéressées.

Le néfaste système du laissez-faire à outrance est si complètement ancré dans notre pauvre pays de France qu'on ne peut songer à obtenir d'emblée un régime analogue à celui dont bénéficie déjà largement l'Autriche.

Mais c'est vers un but similaire que devraient dès aujourd'hui tendre les efforts de la ligue du petit commerce et de tous ceux qui s'intéressent à sa cause.

La destruction de la féodalité commerciale ne peut s'opérer que par la reconstitution des groupements professionnels renforcée d'une législation rigoureusement protectrice du faible contre le fort.

LA BANDE NOIRE

Tout le monde connaît l'usine Cail et le colonel de Bange.

L'usine Cail est cette usine située à Grenelle, en plein Paris, qui occupe plus de trois mille ouvriers et qui a joué un si grande rôle dans la réfection de notre matériel de guerre.

L'Allemagne avait l'usine Krupp à Essen.

Nous, nous avions l'usine Cail.

Et plus d'une fois, les puissances étrangères adressèrent leurs commandes à l'usine Cail, de préférence à l'usine Krupp, démontrant ainsi que les canons fabriqués par la France, étaient supérieurs à tous les autres canons.

Quel triomphe c'était pour notre artillerie ! et quelle confiance nous pouvions avoir dans notre armement, du moment où l'industrie française arrivait à battre l'industrie allemande sur les marchés européens !

C'est que nous avions à la tête de cette usine vraiment nationale un homme d'une immense valeur, le colonel de Bange, une sorte de Vauban de l'artillerie, un officier qui, non seulement était à la hauteur de tous les progrès accomplis dans la science guerrière, mais qui savait au besoin les devancer.

L'usine Cail était la gloire de l'industrie française et le colonel de Bange en était l'honneur.

Et voici que l'usine Cail va disparaître, qu'on annonce sa liquidation sous quelques jours, que l'usine d'Essen n'aura plus de concurrent et que le sinistre Krupp n'aura plus de rival.

Que s'est-il donc passé ? L'usine Cail aurait-elle fait de mauvaises affaires, pour être obligée ainsi de fermer ses portes ?

Non.

Jamais l'usine Cail ne fut en plus complète prospérité. C'est peut-être même la seule maison d'Europe qui n'ait jamais eu recours à un banquier et qui se suffisait par ses propres ressources. Il n'y a qu'à consulter son bilan pour s'en rendre compte.

Alors, quoi ? et quelles sont les raisons de cette catastrophe réellement nationale ?

Ne cherchez pas où il ne faut pas chercher et regardez la main, l'ignoble main qui passe pardessus le Rhin et qui allonge ses doigts crochus, jusqu'à Paris. Regardez du côté de l'Allemagne !

C'est étrange, n'est-ce pas, c'est odieux, c'est inouï, que l'Allemagne, que les Prussiens soient capables de faire fermer notre grande usine, la maison dont nous étions fiers ?

Et pourtant, c'est ainsi.

Oui, c'est ainsi ; sous la République, il n'y a de protection que pour les voleurs.

On arrête Laguerre à Angoulême, Deroulède à Béziers; Boulanger, Rochefort, Dillon, sont obligés de fuir à l'étranger pour éviter six mois de prison préventive, et les accapareurs de cuivre, les administrateurs du Comptoir d'Escompte, se promènent en liberté sans avoir rien à craindre, et les banquiers juifs de Berlin, dont les Bamberger, les Sautter de la Banque de Paris et des Pays-Bas, toute la finance cosmopolite qui fait l'usure sur le pavé de Paris, sous l'œil tolérant du gouvernement, tout cela s'entend, s'organise, pour s'emparer de l'usine Cail, pour la détruire, en chasser les ouvriers et anéantir la maison qui a fait de l'artillerie française la première artillerie du monde !

Cette nouvelle bande noire, composée de financiers sans patrie, d'associés de Bismarck, est la maîtresse de nos intérêts.

Berlin commande à Paris, les Allemands, sous la République, font la loi aux ouvriers français et pourchassent, jusque dans Grenelle, l'industrie nationale.

Cette bande noire s'est emparée des actions de la maison Cail.

Une partie des nouveaux actionnaires sont de faux actionnaires qui masquent les vrais actionnaires des bords de la Sprée.

Et le gouvernement de la République reste muet, impassible devant cette insolente bravade devant cette expropriation d'un établissement français par des banquiers allemands, aidés de quelques Français sans scrupules.

Que voulez-vous ?

Les lois, l'action gouvernementale, la police, les fonds secrets, les tribunaux exceptionnels, tout cela n'est mis en mouvement que pour combattre le suffrage universel, fouler aux pieds les droits souverains de la nation, et protéger le râtelier où se plongent les groins de la République parlementaire.

Pour le reste, pour la défense des volés, des exploités ; pour le petit peuple dépouillé de ses dernières ressources dans l'affaire de Panama : pour les châtiments à infliger aux accapareurs, qui, après les cuivres, nous prennent en plein Paris, jusqu'à notre fabrique de canons ; pour la protection de nos ouvriers, de notre industrie, de notre vie nationale, il n'y a rien, il n'y a plus personne.

Ces J... F... (je n'ai pas voulu dire Jean-François), c'est J... F... ne pensent qu'à leur ventre, qu'à eux. Et ils se moquent bien du reste !

L'usine Cail, fermée par ordre de M. Krupp, c'est roide tout de même !

Et il faut vivre sous Carnot, le *bien-aimé*, pour voir de pareilles hontes. PAUL DE CASSAGNAC.

UN DISCOURS DE M. DE MACKAU

Paris, 24 juin. — Ce soir a eu lieu, à l'hôtel Continental, un punch offert par les députés de droite. Ce punch a été précédé de discours par MM. de Mackau, président de l'Union des Droites, et de Luçay, secrétaire général des droites.

Tous les députés de la droite étaient là, MM. de La Rochefoucauld, Jolibois, d'Aillières, Morel, Bourgeois, Chevalier, etc. ; de Montesquieu, Fezensac, sénateurs, un grand nombre d'hommes politiques, de journalistes.

A dix heures et demie, M. de Mackau prend place au fauteuil de la présidence, ayant à sa droite M. de Larochefoucauld, et, à sa gauche, M. Jolibois.

M. de Mackau déclare la séance ouverte et prononce un discours dont voici les passages essentiels.

M. le président de l'Union des Droites remercie tout d'abord les ouvriers de la première heure, qui ont été les fondateurs du secrétariat des droites, et qui, comme lui, ne se doutaient pas des résultats qu'il leur serait donné d'atteindre. Il continue ainsi :

« Grâce à vous, messieurs, les innombrables questions qu'engendrent l'initiative parlementaire et la prodigieuse inexpérience de nos gouvernants, ont pu être étudiées.

» Le budget a été fouillé, retourné sous toutes ses faces. On a pu constater que, par suite d'un déficit annuel de six cent millions, il a fallu recourir, depuis quatre ans, à des moyens de trésorerie, et à des expédients qui représentent trois milliards d'emprunts.

» Votre concours a permis de déposer deux projets de loi successifs indiquant les améliorations nécessaires à notre régime financier, précisant les économies que l'on pourrait faire pour équilibrer le budget, demandant l'établissement d'un bilan sincère.

» Mais, si importants que soient ces résultats, plus important encore est le service, qu'à mon sens, vous avez rendu au pays.

» Je ne vous apprendrai rien en vous disant que, depuis des années, je n'ai poursuivi qu'un but : la concentration, la réunion de tous les honnêtes gens, dans un seul et grand parti.

» Grâce à Dieu, les forces conservatrices n'ont jamais été plus unies, jamais elles n'ont eu de plus patriotique préoccupation.

» Cette union, cette entente, combien le secrétariat des droites l'a facilitée.

» Ce n'est pas en vain que l'on travaille en commun, que l'on se réunit, que l'on s'entr'aide entre braves gens.

» Le secrétariat des droites survivra à la Chambre. La nouvelle Chambre trouvera là un concours de bonnes volontés, de savoir et de dévouement, qui s'accroîtra tous les jours.

» Quelques-uns d'entre vous entreront au Parlement. Nous les saluons, à l'avance, comme on salue de vieux amis sur lesquels on est habitué de compter.

» Augmentez le nombre de ceux-ci le plus possible : l'avenir est aux jeunes ; nous les appelons de tous nos vœux. »

M. de Mackau remercie ensuite de leur concours les collaborateurs du Comité des droites : M. le marquis d'Auray, M. le comte de Luçay, secrétaires-généraux; MM. Albert Dureau et Paul Sénart, secrétaires; MM. de Gosselin, Lavallée, Orfray, le vaillant secrétaire de la Ligue de la Consultation nationale, M. le président Alexandre, directeur du Comité des jurisconsultes.

En son nom et au nom de ses collègues, MM. de Larochefoucauld et Jolibois, au nom de la droite toute entière, M. de Mackau remet à ces vaillants collaborateurs, une médaille de bronze, souvenir de quatre années de féconde collaboration.

M. le comte de Luçay, secrétaire général des droites, remercie, en son nom et au nom de ses collaborateurs M. de Mackau, rappelant, comme lui, la grande œuvre de la droite, opposant un plan et un ensemble de réformes, mûrement réfléchies, à la stérilité parlementaire, à l'absence de suite et de méthode des gauches.

Il rappelle aussi la part considérable et brillante que les droites ont prise aux discussions sur l'armée, l'instruction primaire, le code de commerce, le sort des ouvriers, leurs efforts pour assurer, aux contribuables, plus imposés qu'en aucun pays du monde, les dégrèvements indispensables. M. de Luçay dit en terminant :

« La lutte décisive est proche, soyez surs, Messieurs, que vous nous trouverez, à vos côtés, prêts à combattre avec vous pour Dieu, la Patrie, la liberté. »

En réponse à M. le comte de Luçay, M. le baron de Mackau prononce les paroles suivantes qui sont couvertes d'applaudissements :

« Il me reste un devoir à remplir au nom de nos amis, c'est de remercier dans la personne de ses représentants qui sont ici, la presse conservatrice toute entière, quelles que soient les nuances qui puissent séparer, les uns des autres, quelques-uns de ses organes.

» Nous poursuivons tous la même œuvre patriotique, et, demain, nous marcherons, sur le terrain électoral, étroitement unis contre l'ennemi commun. »

Pendant les discours de MM. de Mackau et de Luçay, un grand nombre d'invités sont encore arrivés.

A ce moment, la fête était très brillante.

M. de Mackau distribua, au nom du secrétariat des droites, une médaille en bronze grand module, en souvenir des travaux de la législature 1885-1889.

Parmi les noms des personnes à qui a été donnée la médaille, citons : MM. de Robiguan, le baron Reille Calla, de la Roque, de Ladoucette, Lavallée, de Kergolay, de Souvigny, Alexandre Orfray, etc.

Après les discours, les invités se répandent dans les salons, le buffet est superbe.

Jusqu'à minuit, les conversations se prolongent roulant principalement sur le succès certain des conservateurs aux prochaines élections.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 25 juin

Présidence de M. MÉLINE, président

La séance est ouverte à deux heures.

Au début de la séance, les membres de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement sont introduits.

Le président de cette Commission dépose son rapport sur les opérations de 1888, puis se retire avec la Commission.

M. de Freycinet dépose une demande de crédit de deux millions.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a déposé un projet portant ouverture sur l'exercice de 1889, d'un crédit extraordinaire de deux millions 461,450 francs pour la substitution partielle du régime de la gestion directe à l'entreprise.

L'interpellation Laguerre (Suite.)

VIF INCIDENT

Altercations. — Coups échangés

M. Lejeune. — Parmi les républicains il n'y a que les canailles qui sont d'accord. (Tumulte indescriptible à gauche.)

Toute la Chambre est debout, une trentaine d'opportunistes se précipitent vers la droite.

MM. Arène, Thompson, Etienne veulent prendre M. Lejeune à la gorge; MM. de Cassagnac, Sevaistre, Maurice essaient en vain de s'interposer.

Une véritable mêlée s'engage, des coups sont échangés.

Des tribunes partent des cris et des sifflets.

Couvrez-vous, M. le président, dit un spectateur, les fauves sont lâchés !

Cris : Chapeau ! chapeau ! c'est une honte ! un scandale !

M. Méline, absolument atteré par cet incident sans précédent, fait pitié; il s'affaisse sur son fauteuil sans avoir la force de lever la séance, qui se trouve suspendue de fait pendant dix minutes.

Les bousculades et les altercations continuent entre députés de droite et de gauche.

Les députés boulangistes qui siègent à l'extrême-gauche prennent à partie le groupe clémenciste.

Enfin M. Méline recouvrant quelque peu de sang-froid agite sa sonnette. Un calme relatif se rétablit.

M. le président. — En présence de l'injure inqualifiable qui vient d'être prononcée, j'invite M. Lejeune à s'expliquer à la tribune.

Dans un cas pareil le réglement applique la censure avec exclusion temporaire.

M. de Cassagnac. — Il n'y a eu qu'un mot malheureux. (Protestations à gauche.)

M. Lejeune. — Au moment où M. Madier de Montjau a parlé de l'unanimité du parti républicain, j'ai cru devoir dire qu'il y avait, dans le parti républicain, une grande quantité d'honnêtes gens qui ne partageaient pas son opinion. (Exclamations à gauche.)

Cris. — Vous avez dit : canailles.

M. Lejeune. — Je me suis servi ensuite d'une expression qui n'est pas parlementaire, il est vrai, en disant que je considérais comme canailles ceux... (Protestations.)

A gauche : Vous avez dit canailles. (Tumulte.)

M. Lejeune. — Je ne m'adressais à aucun collègue en particulier. (Nouveau tumulte à gauche.)

La séance se trouve encore suspendue pendant plus de dix minutes.

M. Méline, sans autorité, ne parvient pas à rétablir le silence.

M. Lejeune. — J'ai dit simplement que je considérais comme canailles ceux qui partageraient certaines opinions. (Interruptions à gauche.)

Voix à gauche. — Rétractez ou la porte. (Bruit assourdissant.)

La voix de M. Lejeune est couverte par le bruit ; il ne peut parvenir à terminer ses explications.

M. Pichon. — Nous en avons assez, M. le président, d'entendre ces abominations. (Protestations énergiques à droite.)

M. de Cassagnac. — Répétez le mot et que ce soit fini. Tumulte incessant.)

M. Méline, impuissant, le réglement à la main, ne peut arriver à se faire entendre.

M. Floquet. — Faites de très humbles excuses à la Chambre et que ce soit fini.

M. le Président. — La Chambre a entendu les explications et la rétractation de M. Lejeune.

Il y a deux versions de la phrase qui a été prononcée ; la sténographie n'a entendu que ces mots : « Des canailles parmi les républicains. »

M. Lejeune. — La phrase que j'ai prononcée est celle que je viens de répéter. Je regrette d'avoir employé une expression qui n'est pas parlementaire. (Tumulte à gauche).

M. le Président. — Je constate que les paroles sont retirées, et d'ailleurs elles ne s'adressaient pas à la Chambre. (Tumulte effroyable à gauche. — Bruit de pupitres).

Cris : L'exclusion ;

M. Méline est absolument affolé ; une petite accalmie lui permet de continuer. — Mais puisque la censure avec exclusion temporaire va être demandée, elle va être mise aux voix !

Toute la gauche, sauf les boulangistes, se lève.

A la contre-épreuve, la droite et les boulangistes se lèvent. (Applaudissements à gauche.)

M. le Président. — J'invite M. Lejeune à quitter la séance.

M. Lejeune se retire lentement au milieu d'un bruit effroyable.

M. C. Dreyfus. — J'ai voté contre l'expulsion, dans la pensée que ce n'est pas par des mesures réglementaires qu'on relève de pareilles insultes.

M. Lejeune n'était pas si dégouté des républicains quand il déjeunait à la table des sous-secrétaires d'Etat. (Nouveau tumulte.)

Renvoi de l'interpellation Laguerre

Le renvoi de l'interpellation de M. Laguerre après la loi militaire est mis aux voix : A la majorité de 302 voix contre 231, il est adopté.

Budget des travaux publics

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1890. — Travaux publics. (Suite.)

Après une longue discussion sur le chapitre 1er (administration centrale), au sujet de l'amendement de M. Basly, portant réduction de seize mille francs par suite de la suppression d'un emploi de directeur et accepté par la commission, le chiffre du gouvernement, repris à titre d'amendement, est mis aux voix.

A la majorité de 320 voix contre 180 il n'est pas adopté.

Le chapitre 1er est adopté.

Le chapitre 5 (conducteurs des ponts et chaussées) est réservé.

M. Brousse. — Je demande une augmentation de cent francs pour les conducteurs : c'est une œuvre de justice à accomplir envers ces employés, qui rendent de grands services à nos populations.

M. le Ministre des travaux publics. — Je ne puis accepter un amendement qui troublerait l'équilibre du budget.

M. Morel (Nord). — Une somme de 260.000 fr. ne serait pourtant pas difficile à trouver sur l'ensemble du budget des travaux publics.

M. le Rapporteur. — Le crédit pour les travaux est à peine suffisant, mais la Commission examinera les économies qu'on pourrait faire sur l'ensemble du budget.

Le chapitre 5 est réservé ainsi que le chapitre 7 (personnel des gardes-mines).

Le chapitre 8 (officiers et maîtres de port) est adopté.

Chapitre 9 (personnel des commis des ponts et chaussées).

M. Brousse. — Je demande une augmentation de 160.000 fr. pour les commis des ponts et chaussées; déjà un crédit avait été voté par la Chambre en leur faveur ; il ne leur a pas été distribué.

M. le Ministre. — Le gouvernement repousse l'amendement.

M. Morel (Nord). — Mais le ministre n'a pas le droit d'annuler un crédit voté pour augmenter des traitements.

Le chapitre 9 est réservé.

Les chapitres 10 et 11 (gardes de navigation, éclusiers, gardiens de phares) sont adoptés.

Le chapitre 12 (surveillance de la pêche fluviale) est adoptée.

Chapitre 13 (commissaires généraux et inspecteurs de l'exploitation)

M. Leydet. — Je demande une augmentation de 1.000 fr. Je propose de faire faire la vérification de la taxation des marchandises transportées par les Compagnies elles-mêmes, vérification qui serait opérée par les Compagnies moyennant une taxe payée par les expéditeurs.

Cet amendement, après des observations de M. Gay, commissaire du gouvernement, est adopté.

Le chapitre 13 est adopté.

Les chapitres 14 à 16, (commissaires de surveillance administrative, inspecteurs des tramways) sont adoptés.

Les chapitres 17 à 20 (routes et ponts) sont adoptés.

Les chapitres 21 à 27 (navigation intérieure, matériel des mines) sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures.

SÉNAT

Séance du mardi 25 juin 1889

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Lisbonne, portant modification de la procédure en matière de délits de presse.

M. Baragnon. — M. Lisbonne, le père de la grande loi sur la presse, accomplit, depuis quelque temps, sur ses enfants, les plus durs sacrifices ; plus éprouvé que Brutus, il opère sur son œuvre une série d'amputations. (Rires.)

Je viens défendre l'enfant abandonné par son père ; rien n'est plus dangereux que les réactions comme celles que veut produire M. Lisbonne.

L'activité qu'il veut donner à la procédure, en matière de délits de presse, ne peut exister qu'aux dépens du droit. (Très bien ! très bien ! á droite.)

M. Lisbonne veut revenir aux lois antérieures, à la loi de 1881 et pourtant il les a fait abroger. (Applaudissements à droite.)

Le Sénat est trop libéral pour voter la prise en considération. (Très bien ! à droite.)

Après une réplique de M. Chevet, rapporteur, la prise en considération est votée.

Le Sénat renvoie à jeudi la discussion du projet de loi relatif aux travaux du port du Havre.

La séance est levée à 3 h. 40.

LA BAGARRE A LA CHAMBRE

LA BAGARRE

Paris, 25 juin. — Jusqu'ici nous avions eu des séances orageuses, pendant lesquelles le boucan ne cessait. Quelquefois nous avons assisté à des scènes de pugilat entre deux députés, mais jamais il ne nous avait été donné de voir une bagarre en règle entre la gauche et la droite de la Chambre, une véritable bataille rangée qui n'a pas duré moins de dix minutes, pendant lesquelles les coups pleuvaient dru comme grêle.

Cette séance clôture dignement cette scandaleuse législature. Au milieu de la bagarre M. Andrieux tire un revolver de sa poche.

M. Rouvier qui se trouve à ses côtés, s'écrie : Je vous en supplie, Andrieux, ne faites pas ça.

— Mais il n'est pas chargé, répond en riant le député des Basses-Alpes.

— Ça n'y fait rien, réplique le ministre effrayé, cachez ça. »

M. Andrieux, qui raconte l'incident dans les couloirs, ajoutait : « Depuis trois mois, M. Rouvier ne m'adressait plus la parole, il a fallu la vue d'un revolver pour lui délier la langue. »

L'EXPULSION DE M. LEJEUNE

La phrase de M. Lejeune qui a touché au vif la majorité républicaine et excité sa fureur est exactement celle-ci ;

Parmi les républicains, il n'y a que les canailles qui soient d'accord.

A gauche on soutenait qu'il avait dit : tous les républicains sont des canailles.

BOURSE DE PARIS

du mercredi 26 juin

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
84 75	3 0/0	84 525	85 225	
104 30	4 1/2 0/0 1883	104 30	104 60	
96 80	Italien 5 0/0	96 525	96 975	
16 275	Turc 4 0/0	16 225	16 45	
455 6625	Egypte 6 0/0	459 375	459 375	
75 25/32	Extérieure 4 0/0	75 3/4	76 1/8	
86 7/16	Hongrois 4 0/0	86 5/16	86 7/8	
68 75	Portugais 3 0/0	-. -/-	68 -/-	
98 5/16	Consolidés anglais	-. -/-	98 -/-	
90 1/2	Russe 1880	90 1/4	90 -/-	
90 11/16	Russe 1889	90 5/8	90 1/2	
	Sociétés de crédit			
4005 ..	Banque de France	.... ..	4020 ..	
516 25	Banque d'Escompte	510 ..	518 75	
755 ..	Banque de Paris	747 50	760 ..	
1320 ..	Crédit Foncier	1305 ..	1325 ..	
430 ..	Crédit Mobilier	.... ..	432 50	
670 ..	Crédit Lyonnais	670 ..	672 50	
528 75	Banque Ottomane	527 8125	531 50	
	Chemins de fer			
1775 ..	Nord	.... ..	1772 ..	
1332 ..	Paris-Lyon-Méditer.	1310 ..	1327 ..	
1347 ..	Orléans	.... ..	.... ..	
511 ..	Autrichiens	.... ..	515 ..	
260 ..	Lombards	.... ..	265 ..	
397 ..	Nord Espagne	.... ..	390 ..	
306 ..	Saragosse	.... ..	305 ..	
	Valeurs diverses			
1322 ..	Gaz Parisien	.... ..	1320 ..	
17 50	Métaux	.... ..	.... ..	
57 ..	Panama	57 50	53 ..	
2350 ..	Suez	2342 50	2360 ..	
	Mines			
276 875	Rio-Tinto	276 25	278 12	
89 33 75	Tharsis	89 375	88 75	
.... ..	de Beers	.... ..	.... ..	

(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 26 juin 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
84 65 -/-	3 0/0	84 10 -/-
87 55 -/-	3 0/0 amortissable	86 75 -/-
104 35 -/-	4 1/2 0/0 1883	104 10 -/-

BOURSE DE LILLE

du mercredi 26 juin

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.... ..	107 25
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	.... ..	124 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	.... ..	512 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.... ..	513 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés		400 50
Lille 1887	380 25	380 ..
Armentières 1886	476 25	480 ..
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	46 50
Tourcoing 1878	.... ..	493 75
Amiens, remboursable à 100 fr.	109 ..	106 25
Département du Nord	104 25	104 50
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cᵉ	.. ..	570 ..
— » act. nouv.	.. ..	1080 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cᵉ	.... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ, act. anc.	.... ..	130 ..
— — act. n.), 250 fr. p.	.... ..	285 ..
Caisse Platel et Cᵉ	.. ..	400 ..
Cie des Industriels et des Cis (L. Allart et Cie)	.... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	.... ..	425 ..
Compt. comm. Devilder et Cᵉ, act. 1,000 fr.	.... ..	1075 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.... ..	511 25
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.... ..	2600 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.... ..	435 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.... ..	210 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.... ..	500 ..
Dehemripon et Cᵉ, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	.... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.... ..	540 ..
Coc. St-Sauv.-Arras (a. us. Graf ain), 500, t.p.	.... ..	150 ..
Sramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.... ..	35 ..
Faisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cᵉ	.... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 t.p.	.... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	.... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	.... ..	3400 ..
Denain et Anzin	.... ..	205 ..
Obligations Nord	.... ..	400 ..
Vives-Lille, remboursables à 450 fr.	.... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.... ..	252 50
Gaz Wazemmes (à 2,000) remb. à 350 fr.	.... ..	500 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Mort du général de brigade de Négrier

Paris, 26 juin. — Le général de Négrier est décédé hier, subitement, par suite de la rupture d'un anévrisme, en l'absence de sa famille qui se trouvait à Douai. M. Jannin-Parisot, son ami, n'a pu que le porter sur son lit et lui fermer les yeux.

Trois officiers généraux portent le nom de Négrier.

Le plus âgé est le général de brigade Ernest de Négrier qui fut promu général de brigade en 1857 et mis à la retraite en 1878.

Un neveu de celui-ci, le général de division François de Négrier, qui fut à la tête de nos troupes au Tonkin, commande à Besançon une division d'infanterie.

Un autre neveu du premier et cousin du second, le général Elzéar, brigadier depuis 1886 et mis à la retraite en 1888, est celui qui vient de mourir. Par une coïncidence singulière, son père, qui était également général, mourut à cette même date en 1848. Le défunt a commandé, à Vincennes, le 103e de ligne et à Nantes une brigade d'infanterie.

Le bruit court, avec persistance, que le général, violemment affecté de la perte d'argent par lui subie dans l'effondrement de la banque Jacques Meyer, — aurait volontairement mis fin à ses jours.

Paris, 26 juin. — Contrairement aux bruits mis en circulation, le général de Négrier ne s'est pas suicidé, il a succombé à une congestion cérébrale.

Encore une interpellation

Paris, 26 juin. — M. Laguerre qui est parti hier soir pour Londres, aurait l'intention, dit-on, de reprendre son interpellation sur les incidents d'Angoulême, que la Chambre a renvoyée aux calendes grecques, en demandant, à propos de la discussion du budget, des explications au gouvernement sur la conduite des agents de police à Angoulême.

Pertes de la Banque de France

Paris, 26 juin. — La Banque de France subira une perte de 45 millions sur l'avance qu'elle a faite à l'ancien Comptoir d'Escompte.

L'affluence en France de l'or américain va déterminer d'autre part un abaissement du taux de l'escompte de la Banque de France.

Passe-temps de soldats prussiens. — A Colmar

Colmar, 26 juin. — Dans la soirée d'hier, une dizaine de soldats allemands parcouraient les rues, le sabre au poing, poursuivant la population annexée. Ces brutes, qui frappaient à tort et à travers, ont blessé de nombreux promeneurs, notamment un petit enfant de trois à quatre ans, qui a été mortellement atteint.

Ces soldats ont ensuite pénétré dans une brasserie, frappant et blessant les consommateurs.

La terreur est grande à Colmar, où des faits semblables se produisent fréquemment.

La pension militaire du général Boulanger n'est pas payée

Paris, 26 juin. — Le ministre des finances a décidé de ne pas payer les derniers termes de la pension militaire du général Boulanger, qui s'élève à 10.500 francs, et son traitement de grand-officier de la Légion d'honneur, qui est de 2.000 francs. Quand le fondé de pouvoirs du général s'est présenté aux guichets du ministère, l'employé préposé au paiement lui a répondu qu'il avait « l'ordre de ne point payer »,

En présence de ce refus, le représentant de M. Boulanger a déclaré qu'il allait «faire sommation» au ministre et que, si ce moyen ne suffisait pas, il l'assignerait devant le Conseil d'Etat.

Le gouvernement prétend que c'est « une mesure conservatoire » prise sur la demande des magistrats instructeurs de la Haute-Cour.

Les chemins de fer Serbes

Belgrade, 26 juin. — Dans la nouvelle conférence d'hier entre les ministres de Serbie et les représentants des railways serbes pour rechercher les bases d'un accord, aucune entente ne s'est produite.

Les pourparlers sont interrompus.

L'entrée en France du bétail italien

Paris, 26 juin. — On assure que les négociations entre la France et l'Italie au sujet de l'entrée en France du bétail italien ont abouti à une solution satisfaisante pour les deux gouvernements.

Le bétail italien pourra entrer en France à la condition d'être soumis à une surveillance imposée par le gouvernement français.

Le passage du Czarewitch à Berlin

Berlin, 26 juin. — On a remarqué, qu'à son passage à Berlin, le czarewitch qui se rendait à Stuttgard pour assister aux fêtes du jubilé du roi de Wurtemberg ne s'est arrêté que le temps de dîner à la gare et qu'aucun fonctionnaire allemand n'est vênu le saluer.

La *Post* annonce maintenant qu'à son voyage de retour, c'est-à-dire jeudi ou vendredi, l'héritier de la couronne de Russie traversera encore Berlin, mais le journal officieux ne fait mention ni d'un arrêt, ni d'une réception : c'est sur l'ordre de l'empereur Alexandre III, affirme